

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR AGENTS CONTRACTUELS

OHIM/CAST/15/2015

**Agent de propriété intellectuelle – Groupe de fonctions III (GFIII)
Expert en propriété intellectuelle – Groupe de fonctions IV (GFIV)**

***Date limite d'inscription:
le 21 décembre 2015 à 12 h (midi), heure de Bruxelles***

L'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) lance une procédure de sélection en vue de constituer une base de données de candidats susceptibles d'être recrutés en tant qu'agents contractuels. La procédure de sélection sera organisée avec l'appui technique de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO).

La base de données sera exclusivement exploitée par l'OHMI afin de pourvoir des postes basés à Alicante, en Espagne.

Les conditions de travail de ces agents sont définies par le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA), régissant les conditions d'emploi des agents contractuels engagés en vertu de l'article 3 *bis* dudit régime. Pour prendre connaissance du texte intégral, veuillez consulter le lien suivant: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20110101:FR:PDF> (chapitre IV, p. 215).

Les postes couvriront les besoins nécessaires de l'Office au cours de la période 2016-2019. Le contrat aura une durée initiale pouvant aller jusqu'à cinq ans et pourra être renouvelé, une fois au maximum, pour une nouvelle durée déterminée n'excédant pas cinq ans.

Vous ne pouvez postuler que pour un seul groupe de fonctions:

**Agent de propriété intellectuelle – Groupe de fonctions III (GFIII)
Expert en propriété intellectuelle – Groupe de fonctions IV (GFIV)**

Nous attirons votre attention sur le fait que les appels à manifestation d'intérêt pour agents contractuels attirent généralement un grand nombre de candidats hautement qualifiés. En outre, dans le cas du présent appel, seul un nombre limité de candidats enregistrés dans la base de données sera présélectionné, évalué et convié à un entretien et, au final, se verra proposer un emploi.

QUELLES TÂCHES PUIS-JE M'ATTENDRE À EFFECTUER?

L'agent contractuel sera chargé, sous la supervision d'un fonctionnaire ou d'un agent temporaire, d'assurer des tâches dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Profils recherchés:

GFIII - Agent de PI

Soutien aux activités liées à la protection des marques communautaires (MC) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), ainsi qu'à la propriété intellectuelle en général.

À titre indicatif, les tâches peuvent inclure: le soutien à l'examen de tous les aspects liés aux demandes et aux enregistrements de MC et de DMC, le soutien aux activités liées aux droits de propriété intellectuelle en général, y compris la mise en œuvre de projets de coopération et de convergence.

Une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle est obligatoire, et en particulier dans des tâches techniques relatives à la demande et à l'enregistrement de marques, dessins et modèles. Ces tâches requièrent la capacité à fournir un soutien administratif et technique ainsi qu'une très bonne connaissance des logiciels de bureautique standard.

GF IV - Expert en PI

Participation aux activités liées à la protection des marques communautaires (MC) et des dessins ou modèles communautaires enregistrés (DMC), ainsi qu'à la propriété intellectuelle en général; contribution aux mesures de coopération et d'harmonisation avec les offices nationaux de propriété intellectuelle de l'Union européenne.

À titre indicatif, les tâches peuvent inclure: le traitement de tous les aspects des demandes et enregistrements de MC et de DMC; la fourniture de conseils juridiques et le règlement de litiges, la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations et de données sur les droits de propriété intellectuelle.

Une expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle est obligatoire. Ces tâches requièrent la capacité à travailler dans un environnement international/multiculturel, une capacité à se mettre rapidement à l'œuvre et une expérience du travail d'équipe.

PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

Les institutions et agences européennes appliquent une politique d'égalité des chances et acceptent les candidatures sans distinction liée au genre, à la race, à la couleur, à l'origine ethnique ou sociale, aux caractéristiques génétiques, à la langue, à la religion ou aux croyances, aux convictions politiques ou de toute autre nature, à l'appartenance à une minorité nationale, au patrimoine, à la naissance, au handicap, à l'âge, à l'état civil, à la situation familiale ou à l'orientation sexuelle.

Au moment où vous validez votre candidature, vous devez remplir TOUTES les conditions suivantes:

Conditions générales	<ul style="list-style-type: none">• Être citoyen d'un État membre de l'UE• Être en position régulière au regard des lois nationales relatives au service militaire• Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions envisagées• Remplir les conditions d'aptitudes physiques pour l'exercice des fonctions
Conditions spécifiques: langues	<ul style="list-style-type: none">• Langue 1: niveau C1 au minimum dans l'une des 24 langues officielles de l'UE• Langue 2: niveau B2 au minimum en anglais, en français, en allemand, en italien ou en espagnol; doit obligatoirement être différente de la langue 1

	<p><i>Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).</i></p> <p>Les candidats sont informés que les deuxièmes langues retenues aux fins de la présente procédure de sélection ont été définies conformément à l'intérêt du service, qui exige que les nouveaux recrutés soient immédiatement opérationnels et capables de communiquer efficacement dans leur travail quotidien. Dans le cas contraire, le fonctionnement effectif de l'institution et/ou agence risquerait d'être gravement entravé.</p> <p>Le règlement (CE) n° 40/94 du Conseil du 20 décembre 1993 sur la marque communautaire, tel que modifié et codifié par le règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil du 26 février 2009 sur la marque communautaire, a institué l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles), lequel est indépendant en ce qui concerne les questions techniques et dispose de l'autonomie juridique, administrative et financière.</p> <p>L'article 119, paragraphe 2, de ce règlement établit les régimes linguistiques spécifiques de l'Office: les langues de l'Office sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et l'italien.</p> <p><i>Pour plus de détails sur les niveaux linguistiques, consultez le Cadre européen commun de référence pour les langues</i> (https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr)</p>
<p>Conditions spécifiques: titres et expérience professionnelle</p>	<p><i>Pour le GFIII:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme et une expérience professionnelle appropriée d'un an, ou • un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée de quatre ans. <p><i>Pour le GFIV:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des études universitaires complètes de trois années au moins sanctionnées par un diplôme et au moins trois années d'expérience professionnelle appropriée. <p>Les diplômes obtenus en dehors de l'Union européenne doivent, à la date limite pour le dépôt des candidatures, avoir été homologués par une autorité nationale compétente d'un État membre.</p>

Les candidats ne pourront modifier leur choix de langues une fois qu'ils auront validé leur formulaire de candidature en ligne.

COMMENT SERAI-JE SÉLECTIONNÉ?

La procédure de sélection comporte les étapes suivantes:

- 1) *Recherche par les services recruteurs de candidats inscrits dans la base de données*
- 2) *Présélection: tests d'aptitude au raisonnement*
- 3) *Test de compétences*
- 4) *Entretien*
- 5) *Recrutement*

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription dans la base de données ne constitue pas une garantie de se voir proposer un emploi. Pour pouvoir bénéficier d'une offre d'emploi, vous devez remplir les conditions d'admissibilité et avoir passé avec succès les quatre premières étapes décrites ci-dessus.

1) Recherche par les services recruteurs de candidats inscrits dans la base de données

Lorsqu'un emploi est à pourvoir, les services recruteurs (OHMI) consultent la base de données et effectuent une présélection d'un nombre limité de candidats qui, sur la base des informations fournies dans leur dossier de candidature, correspondent le mieux aux exigences de l'emploi en question.

2) Présélection: tests d'aptitude au raisonnement

Si vous êtes présélectionné, vous recevrez une invitation à passer une série de tests d'aptitude au raisonnement. Les tests se tiendront très probablement dans les locaux de l'OHMI à Alicante.

Afin de réussir la phase de présélection, vous devez obtenir la note minimale requise, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Veillez noter qu'une fois les tests d'aptitude au raisonnement réussis, les résultats seront enregistrés et resteront valides. Vous ne devrez plus passer ces tests.

Les tests d'aptitude au raisonnement consisteront en une série de sous-tests visant à mesurer les aptitudes au raisonnement du candidat, comme exposé dans le tableau ci-dessous. Les tests d'aptitude au raisonnement seront des questionnaires à choix multiples sur ordinateur. Les candidats passeront ces tests dans leur deuxième langue.

Type de test		Temps imparti	Langue du test	Nombre maximal de points	Note minimale requise	
					GF III	GF IV
Sous-test a)	Capacités de raisonnement verbal (questionnaire à choix multiples)	18 minutes	Deuxième langue du candidat (L2)	10	5/10	6/10
Sous-test b)	Capacités de raisonnement numérique (questionnaire à choix multiples)	10 minutes	Deuxième langue du candidat (L2)	5	La note minimale globale pour les tests b et c est de 8/15	La note minimale globale pour les tests b et c est de 9/15

Sous-test c)	Capacités de raisonnement abstrait (questionnaire à choix multiples)	10 minutes	Deuxième langue du candidat (L2)	10		
---------------------	--	------------	----------------------------------	----	--	--

Les candidats inscrits pour le GF IV qui n'atteignent pas le minimum requis pour ce groupe seront, avec leur accord préalable (à indiquer dans la réponse à l'invitation aux tests), reclassés dans le groupe de fonctions III, pour autant qu'ils atteignent le minimum requis pour ce dernier. Les candidats qui n'obtiennent pas le minimum requis échoueront.

3) *Test de compétences*

Les candidats passeront un test de compétences visant à évaluer leurs **connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle**. Les candidats doivent passer ce test dans l'une des cinq langues de travail de l'OHMI, définies par l'Office, conformément au profil professionnel spécifique requis. Le test peut être un test sur ordinateur, sur papier ou un test pratique.

Type de test	Temps imparti	Langue du test	Nombre maximal de points	Note minimale requise
Test dans le domaine choisi	45 minutes	ES ou EN ou FR ou DE ou IT	50	25

Le test de compétences se tiendra très probablement dans les locaux de l'OHMI à Alicante.

4) *Entretien*

L'entretien testera les capacités générales du candidat ainsi que ses compétences dans le domaine pertinent.

L'entretien sera mené dans l'une des cinq langues de travail de l'OHMI. Il se tiendra très probablement dans les locaux de l'OHMI à Alicante.

5) *Recrutement*

Si vous répondez à tous les critères d'éligibilité et avez réussi les tests de présélection, le test de compétences et l'entretien, vous pourrez vous voir officiellement proposer un emploi.

Avant votre recrutement, vous serez prié de produire les originaux des pièces justificatives et des certificats afin de vérifier les informations contenues dans votre acte de candidature et de confirmer votre admissibilité. S'il est établi, à tout stade de la procédure, que les informations fournies sont inexactes, vous serez exclu de la procédure et votre nom sera retiré de la base de données.

COMMENT, QUAND ET OÙ PUIS-JE POSER MA CANDIDATURE?

Vous devez vous inscrire par voie électronique (http://europa.eu/epso/apply/jobs/index_fr.htm) via votre compte EPSO (<https://europa.eu/epso/application/passport/login.cfm?langsub=ok&lang=fr>) et choisir la référence correspondant au profil et au groupe de fonctions, comme indiqué ci-dessous. Le formulaire d'inscription en ligne doit être rempli en allemand, en anglais, en espagnol, en

français ou en italien. Tous les candidats qui répondent au présent appel seront inscrits dans la base de données, qui restera valable pendant un an avec possibilité de prorogation.

Agent de propriété intellectuelle – Groupe de fonctions III (GFIII)
Expert en propriété intellectuelle – Groupe de fonctions IV (GFIV)

Les inscriptions dans les onglets de l'évaluateur de talent ne serviront pas à classer ou éliminer les candidats, mais plutôt comme informations complémentaires permettant de déterminer une concordance entre les exigences du poste et les qualifications et expérience des candidats.

Veillez noter que, dans le cadre du présent appel, une fois votre inscription validée par vos soins, elle ne sera plus modifiable. Les données enregistrées sont immédiatement traitées par EPSO, pour soutenir l'OHMI dans l'organisation de la procédure de sélection.

La date limite de validation des candidatures est le 21/12/2015 à 12 h (midi), heure de Bruxelles

COMMENT L'OHMI COMMUNIQUERA-T-IL AVEC MOI?

Durant toutes les phases de la procédure, la communication s'effectuera par courrier électronique. Les cinq langues de travail de l'OHMI (allemand, anglais, espagnol, français et italien) seront utilisées pour les invitations aux tests de sélection et à l'entretien ainsi que pour toute correspondance entre les candidats et l'OHMI.

Les candidats seront contactés par l'intermédiaire de l'adresse de courrier électronique indiquée dans leur compte EPSO. Il appartient aux candidats de consulter leur boîte de courrier électronique entrant (et non leur compte EPSO) à intervalles réguliers afin de vérifier les informations concernant leur candidature.

Les candidats peuvent contacter l'OHMI à l'adresse de courrier électronique suivante: contractagentselection@oami.europa.eu.

COMMENT PUIS-JE DEMANDER UN RÉEXAMEN / INTRODUIRE UNE PROCÉDURE DE RECOURS?

1. DEMANDES DE RÉEXAMEN

En cas de problèmes techniques ne permettant pas au candidat de s'enregistrer, EPSO devra être informé immédiatement le jour même au travers du formulaire en ligne sur le site web d'EPSO.

En ce qui concerne le contenu des tests d'aptitude au raisonnement et/ou du test de compétences, les demandes de mesures correctives doivent être introduites le plus rapidement possible, au plus tard dans un délai de **dix jours civils à compter de la date de votre test**, par un courrier électronique adressé à contractagentselection@oami.europa.eu.

Dans la demande, le candidat doit indiquer son numéro de candidat et les informations permettant d'identifier la nature de l'erreur alléguée ainsi que les raisons pour lesquelles il estime qu'un réexamen est nécessaire.

Les demandes introduites hors délai ou ne permettant pas d'identifier l'erreur alléguée ne seront pas prises en compte.

2. RECOURS

Veillez noter que pour une réclamation administrative sur la base de l'article 90, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires de l'Union européenne, l'OHMI est l'autorité pertinente (autorité habilitée à conclure les contrats). Par conséquent, toutes les réclamations doivent lui être adressées

soit par courrier à l'adresse:

OHMI
Avenida de Europa 4
E-03008 Alicante
Espagne

soit par courrier électronique à l'adresse:

contractagentsselection@oami.europa.eu

Si votre réclamation est rejetée explicitement ou tacitement (après expiration d'un délai de 4 mois à compter de la date à laquelle la plainte sur la base de l'article 90, paragraphe 2, a été déposée), vous pouvez introduire un recours en vertu de l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de l'article 91 du statut.

Pour les modalités d'introduction de votre recours et le calcul des délais, veuillez consulter le site web du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne à l'adresse: http://curia.europa.eu/jcms/jcms/T5_5230.

MOTIFS D'EXCLUSION LIÉS À LA PROCÉDURE DE CANDIDATURE

L'EPSO et l'OHMI veillent scrupuleusement au respect du principe d'égalité de traitement. Par conséquent, si à un stade quelconque de la procédure, l'EPSO ou l'OHMI constate que vous avez créé plus d'un compte EPSO, déposé plus d'une candidature pour la présente procédure de sélection ou que vous avez fourni de fausses déclarations, vous serez exclu.

Toute fraude ou tentative de fraude sera passible d'éventuelles sanctions. Nous souhaitons souligner que seules les personnes faisant preuve de la plus grande intégrité sont recrutées par les institutions/agences.

DISPOSITIONS SPÉCIALES EN RAISON D'UN HANDICAP

1.	Si vous présentez un handicap ou si vous vous trouvez dans une situation particulière qui pourrait poser des difficultés lors du déroulement des épreuves, veuillez cocher la case correspondante dans le formulaire d'inscription en ligne et indiquer les mesures que vous estimez nécessaires pour faciliter votre participation aux tests, en mentionnant impérativement le numéro de référence de la procédure ainsi que votre numéro de candidat (veillez bien à ne pas les oublier).
2.	<p>Le plus rapidement possible après avoir validé votre inscription électronique, veuillez envoyer un certificat médical ou une attestation délivrée par un organisme compétent, selon le cas, attestant de la réalité de votre handicap. Après examen des pièces justificatives, des mesures spécifiques et adaptées à chaque cas pourront être adoptées afin de satisfaire (dans la mesure du possible) les demandes jugées fondées.</p> <p>Les demandes et pièces justificatives doivent être envoyées: soit par courrier électronique à l'adresse suivante: contractagentsselection@oami.europa.eu soit par courrier à l'adresse suivante: OHMI Département «Ressources» (Sélection d'agents contractuels) Avenida de Europa 4 E-03008 Alicante Espagne</p>